



Révision de la pension compensatoire

Par **kikinette26000**, le **22/02/2015** à **16:50**

Bonjour,

Mon ex mari qui vient d'être en retraite désire diminuer ma pension compensatoire qui est versée chaque mois (rente).

Il vit depuis des années avec sa compagne et ne tient pas compte de son salaire. Le juge lui, va-t-il en tenir compte? Je n'ai pas fini de payer mon appartement et je suis obligée de travailler en tant qu'aide à domicile jusqu'à 66 ans pour avoir une retraite mensuelle de 560 euros mensuel (sans compter la complémentaire). Dois-je fournir les preuves de son concubinage ?

Merci pour vos réponses.

M.C.